



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
13/12/2024

DATE D'AFFICHAGE
13/12/2024

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Nicolas BRIGNONE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Cindy PRALONG	M. Joseph BOANEMOA
M. Christophe DELESSERT	M. Emmanuel BERART
Mme Charlotte THAI AWE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELIERE
Nombre de présents	: 36	Mme Laurie HUMUNI	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (15 procurations)	: 51	M. Tristan DERYCKE	M. Daniel HINSCHBERGER
		Mme Françoise SUVE	Mme Veylma FALAE
		Mme Isabelle LAFLEUR	M. Eric MELTESALE
		M. Philippe BLAISE	Mme Christine LE SAINT
		Mme Naïa WATEOU	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	
		M. Bruno CAPY	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1281

relative à l'organisation du service construction et exploitation des bâtiments (SCEB)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 décembre 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie modifiée n°182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 21 novembre 2024,

VU l'organigramme ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/118 du 28 novembre 2024,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 4 décembre 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le service construction et exploitation des bâtiments (SCEB) a pour mission de décliner les grandes orientations de la politique patrimoniale et immobilière de la Ville. Il établit et met en œuvre le plan pluriannuel des travaux dans une logique de création de valeur pour l'utilisateur et d'optimisation. Il préserve et valorise les actifs de la Ville.

Conformément à l'organigramme joint en annexe 9, le service est structuré en trois sections :

- ❖ **une section exploitation bâtiments** en charge de garantir les meilleures fonctionnalités et conditions d'exploitation et de sauvegarde du patrimoine bâti de la Ville ;
- ❖ **une section études et travaux** qui a pour missions d'étudier, de piloter et réaliser les extensions de ce patrimoine ; de planifier, produire et livrer les gros équipements publics et aménagements urbains ainsi que de proposer des orientations en matière d'aménagements, d'identité visuelle, d'insertion urbaine et de qualité paysagère. Elle

coordonne la mise en cohérence de projets d'aménagement des services au regard des orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme et apporte une expertise transverse de conseil tant en interne qu'en externe ;

- ❖ **une section marché municipal** qui assure la gestion, l'animation et l'exploitation du marché municipal, et plus particulièrement l'attribution et le retrait des stalles, la perception des redevances, et veille au respect du règlement intérieur.

ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme joint en annexe 9, l'effectif du service construction et exploitation des bâtiments est fixé à 27 postes permanents, dont 1 mi-temps (soit 26,5 ETP) répartis comme suit :

Pour le service

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour la section exploitation bâtiments

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 3 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 10 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)

Pour la section marché municipal

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 1 poste de catégorie C à mi-temps (adjoint administratif normal)
- 3 postes de contractuel (grille 1 – échelon 1)

Pour la section études et travaux

- 3 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)

ARTICLE 3 /

Les agents bénéficiant d'un régime indemnitaire au titre des fonctions qu'ils occupent et qui sont supprimées dans le cadre de la réorganisation des entités susnommées, continueront de le percevoir à titre personnel, tant qu'aucun changement n'est à constater dans leur affectation.

ARTICLE 4 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2024/871 du 28 août 2024 relative à l'organisation du service construction et exploitation des bâtiments (SCEB), est abrogée.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée,

transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20241220-2979-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 23 décembre
2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE
2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DIRECTION CONCERNEE	1
- MISE EN LIGNE	1



ANNEXE 1

POLE AMENAGEMENT - RATTACHEMENT SGA	
Ingénieur 2° grade (A).....	3
Total.....	3

3 CHARGES D'ETUDES ET PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

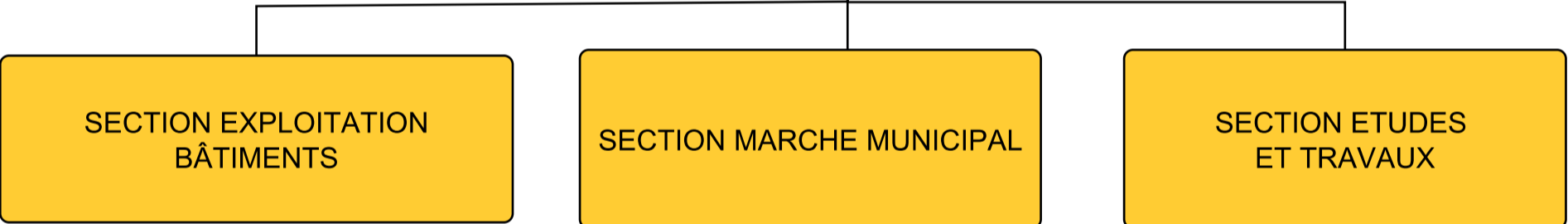
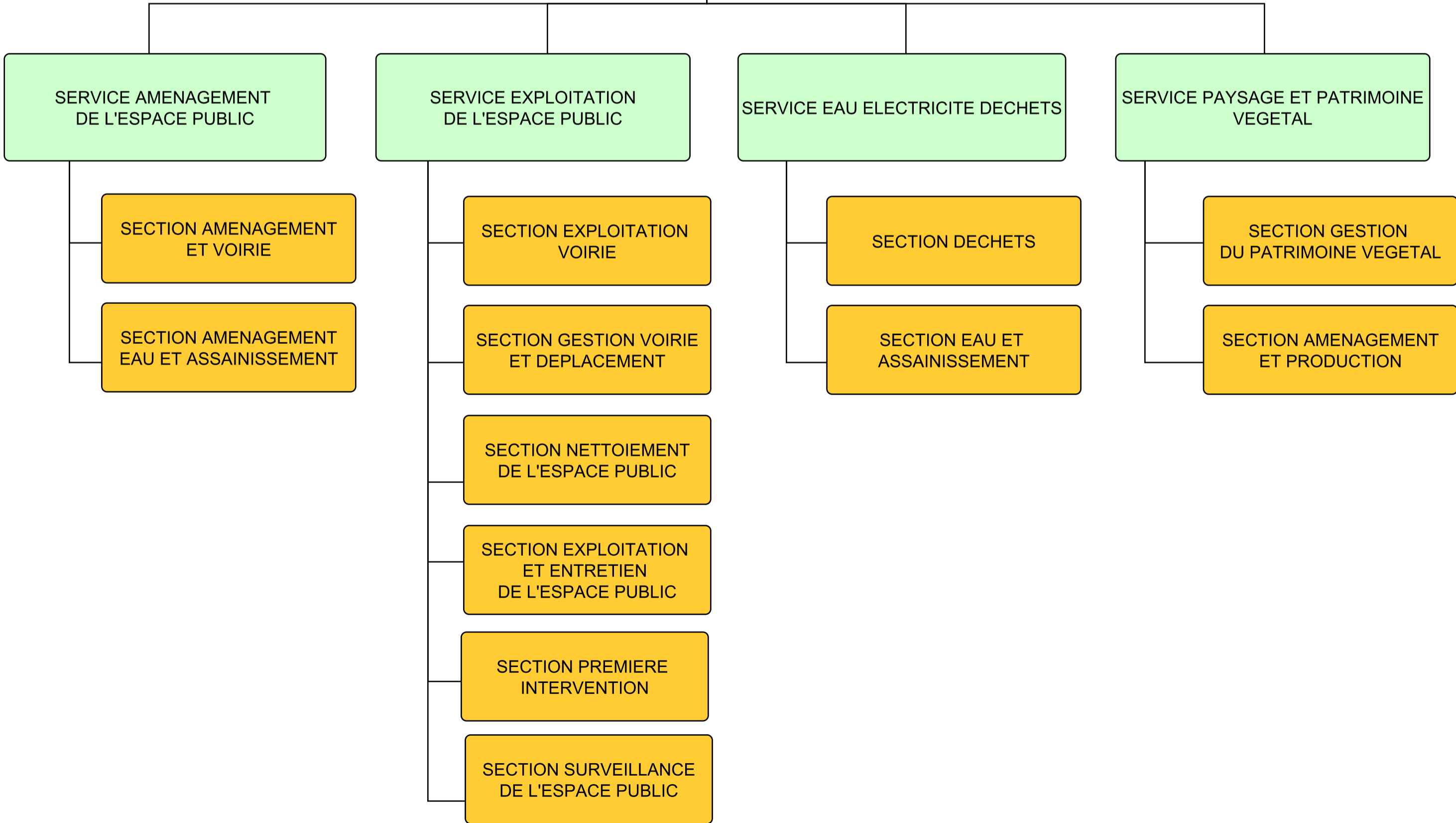
POLE AMENAGEMENT
1 SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

SERVICE COORDINATION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

DIRECTION DE L'URBANISME

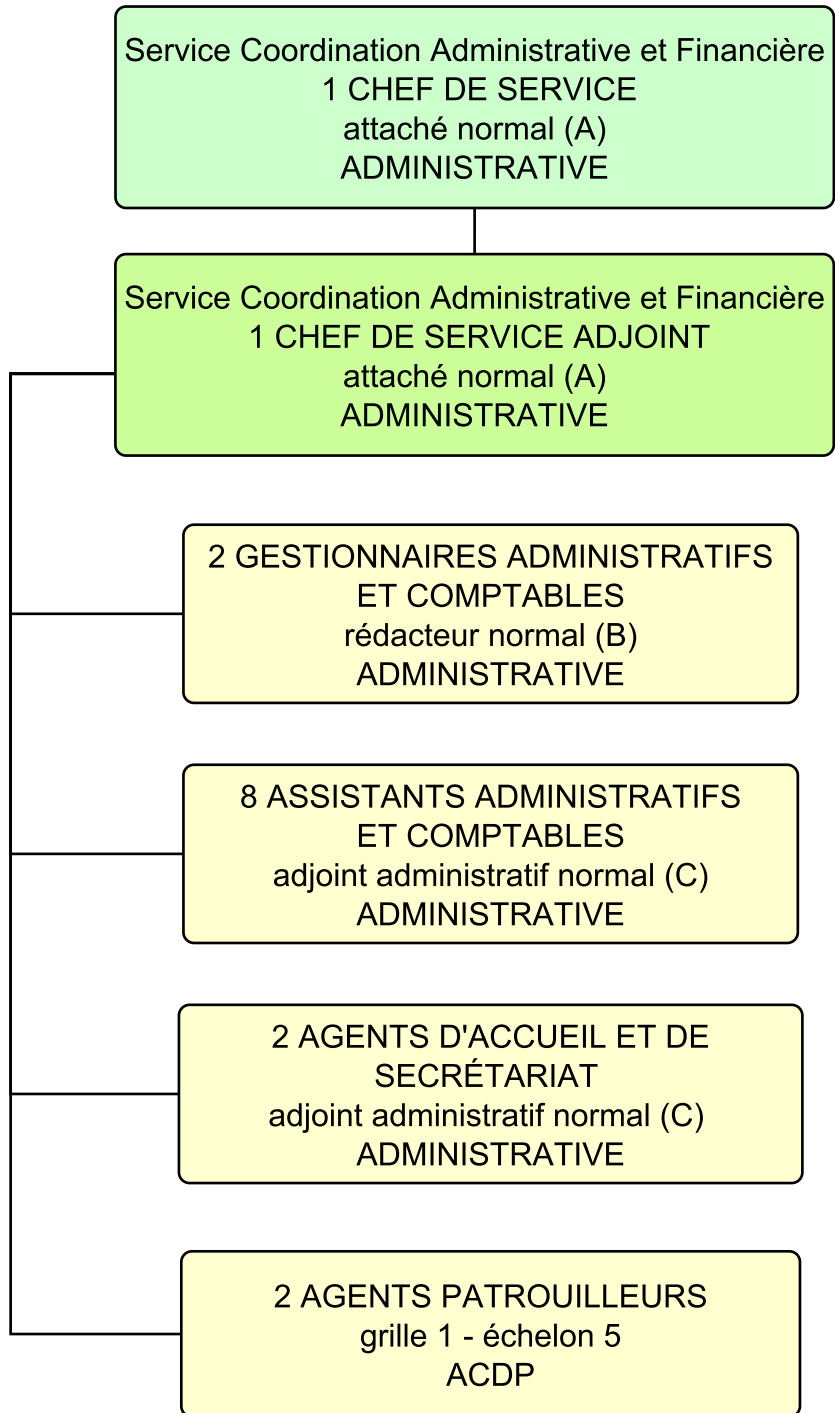
SERVICE CONSTRUCTION ET
EXPLOITATION DES BÂTIMENTS

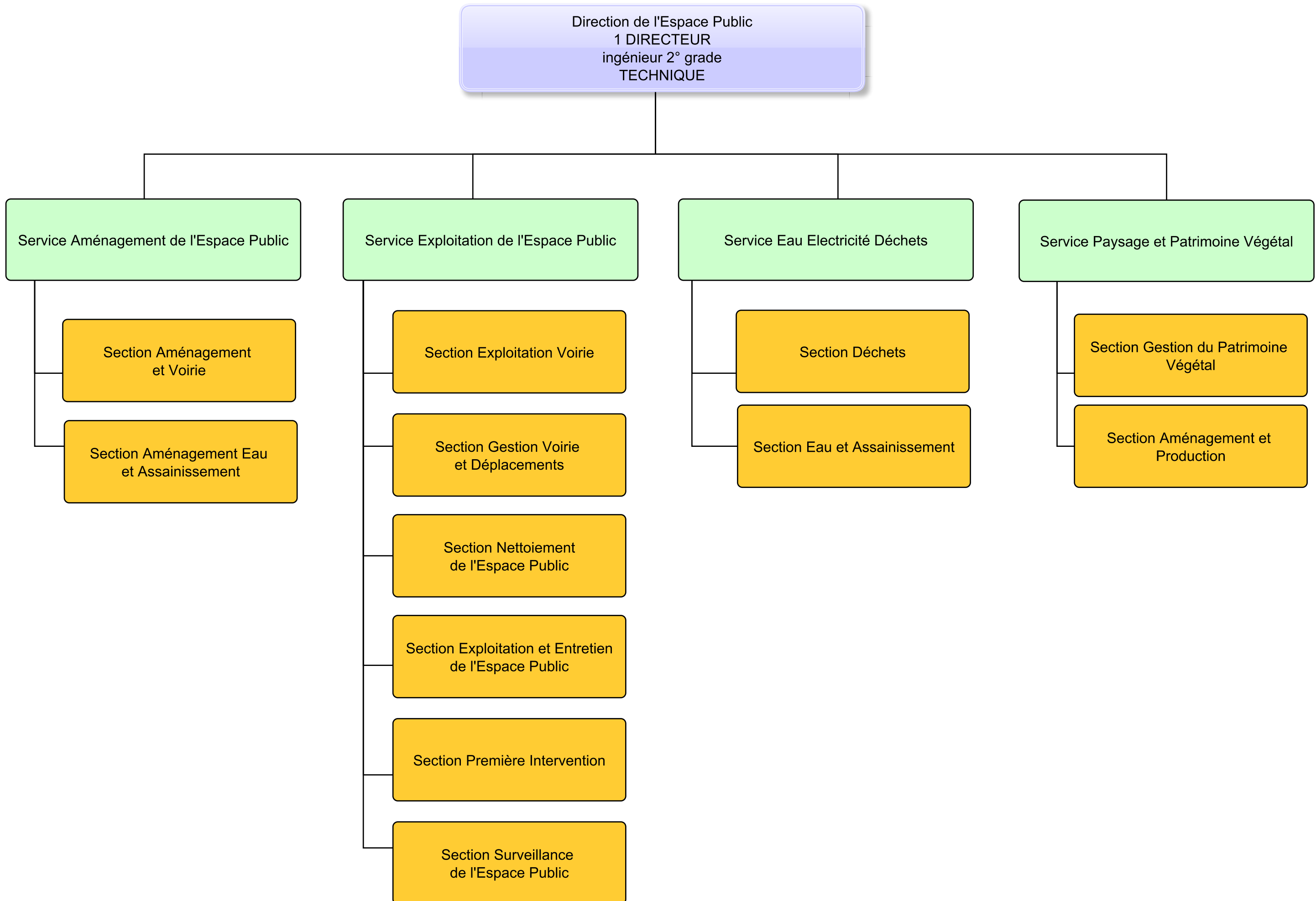




Attaché normal (A).....	2
Rédacteur normal (B).....	2
Adjoint administratif normal (C).....	10
Grille 1 - échelon 5.....	2
Total.....	16

SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

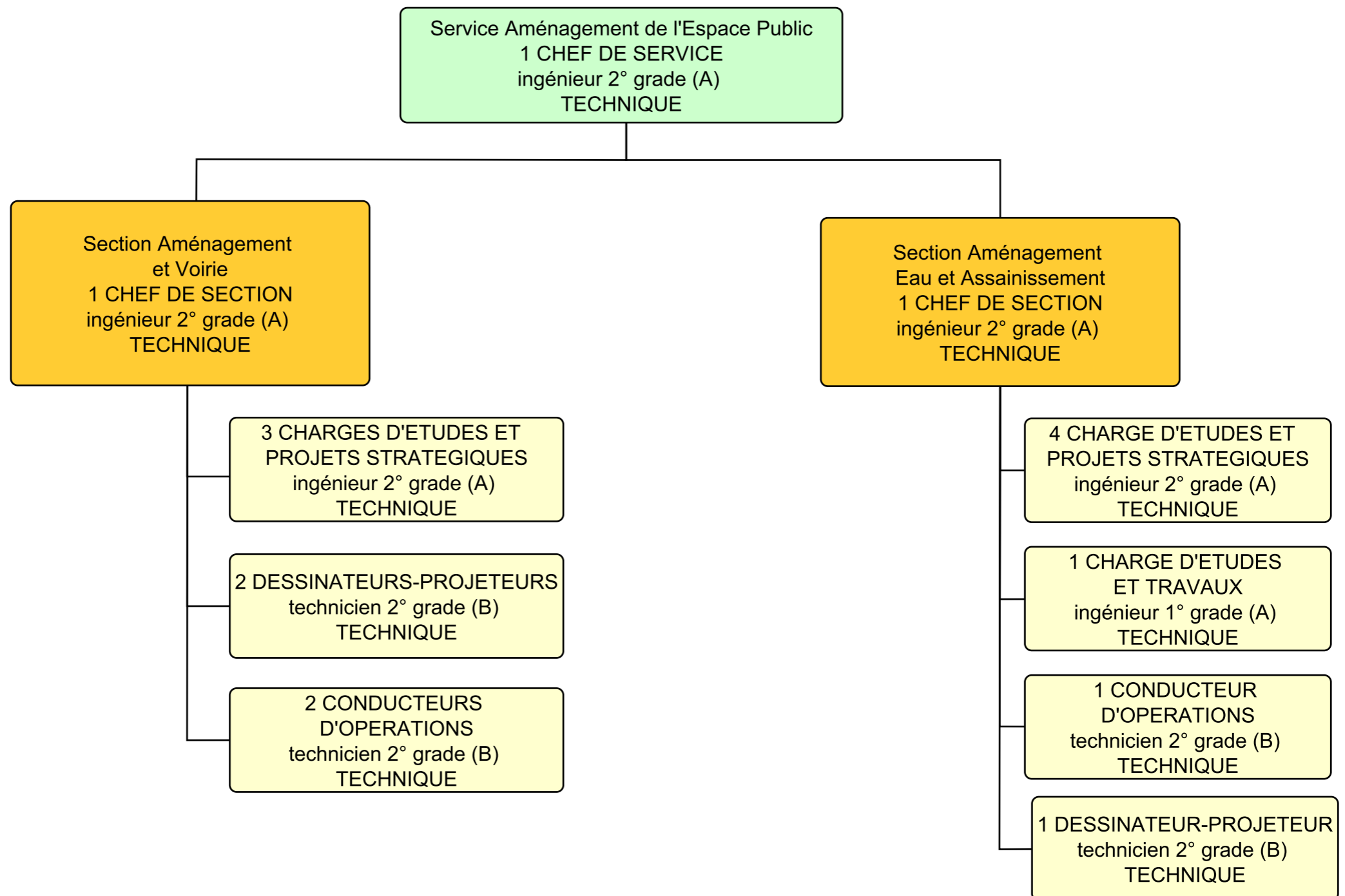






Ingénieur 2° grade (A).....	10
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Technicien 2° grade (B).....	6
Total.....	17

SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC





Ingénieur 2° grade (A)	5
Ingénieur 1° grade (A)	6
Gradé (B)	3
Technicien 2° grade (B)	6
Technicien 1° grade (B)	6
Rédacteur normal (B)	1
Adjoint administratif normal (C)	2
Gardien (C)	2
Grille 2 - échelon 1	14
Grille 1 - échelon 5	12
Grille 1 - échelon 1	13
Total	70

Service Exploitation de l'Espace Public
1 CHEF DE SERVICE
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 CHARGE D'ETUDES
ET PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 REFERENT
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

Section Exploitation Voirie
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

2 CHARGES D'ETUDES
ET TRAVAUX
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 COORDINATEUR
ESPACE PUBLIC
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

3 COORDINATEURS
PATRIMOINE ELECTRICITE
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

Section Gestion Voirie
et Déplacements
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR TECHNIQUE
DU DOMAINE PUBLIC
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

1 GESTIONNAIRE
CIRCULATION
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

1 CONTROLEUR
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR
DU DOMAINE PUBLIC
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

Section Nettoyement
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 REFERENT
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

2 CONTROLEURS
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

Section Exploitation et Entretien
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

Section Entretien
1 CHEF DE SECTION ADJOINT
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
Conducteurs
grille 2 - échelon 1
ACDP

8 OUVRIERS D'ENTRETIEN
Conducteurs
grille 1 - échelon 5
ACDP

Section Première Intervention
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

Section Première Intervention
2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
grille 2 - échelon 1
ACDP

13 OUVRIERS D'ENTRETIEN
grille 1 - échelon 1
ACDP

1 ASSISTANT ADMINISTRATIF
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

Section Surveillance
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
gradé (B)
SECURITE

Section Surveillance
de l'Espace Public
2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
gradé (B)
SECURITE

4 AGENTS DE SURVEILLANCE
DE LA VOIE PUBLIQUE
grille 1 - échelon 5
ACDP

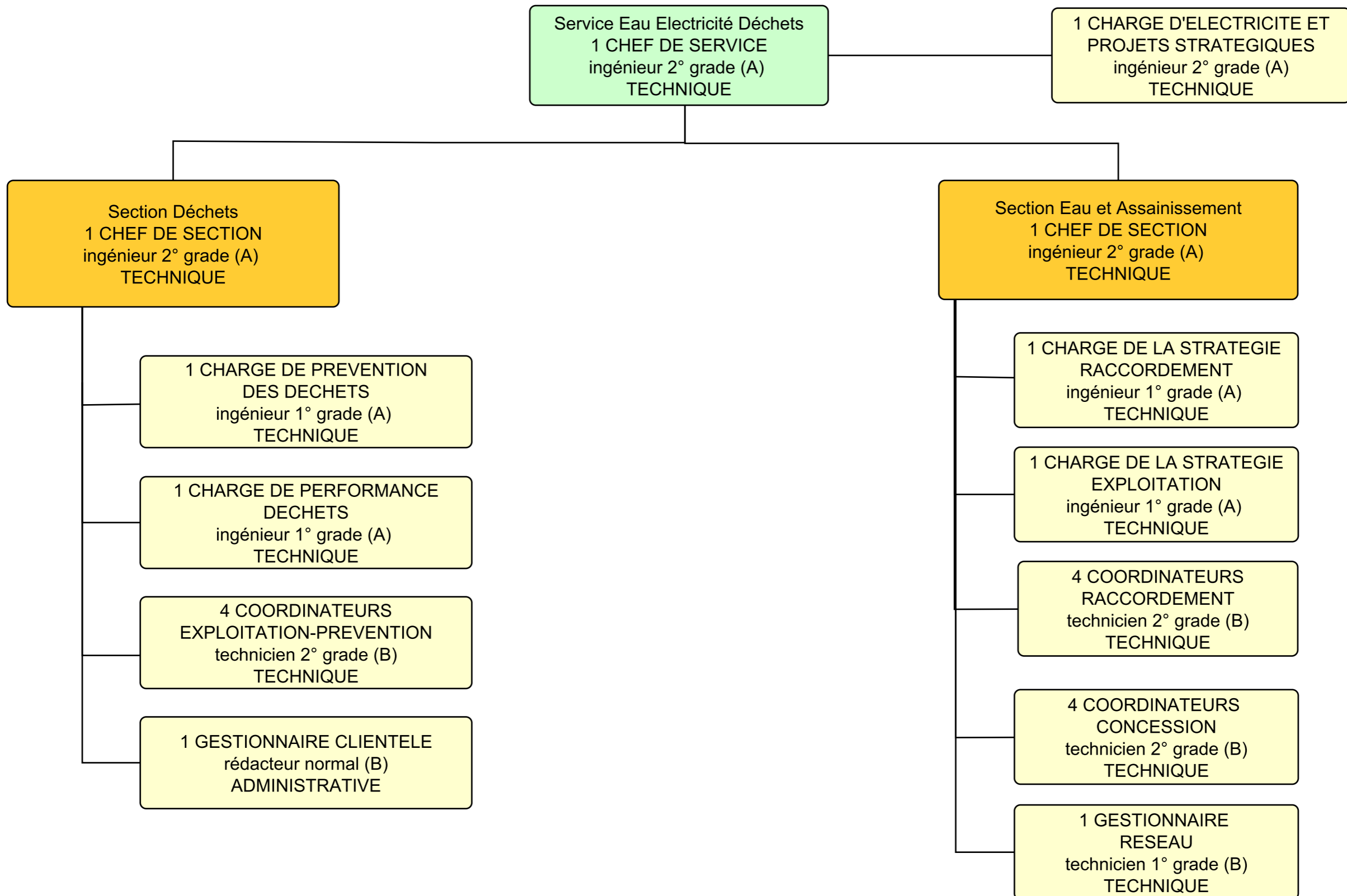
2 AGENTS DE SURVEILLANCE DU
STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ
gardien (C)
SECURITE

1 ASSISTANT ADMINISTRATIF
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE



SERVICE EAU ELECTRICITE DECHETS

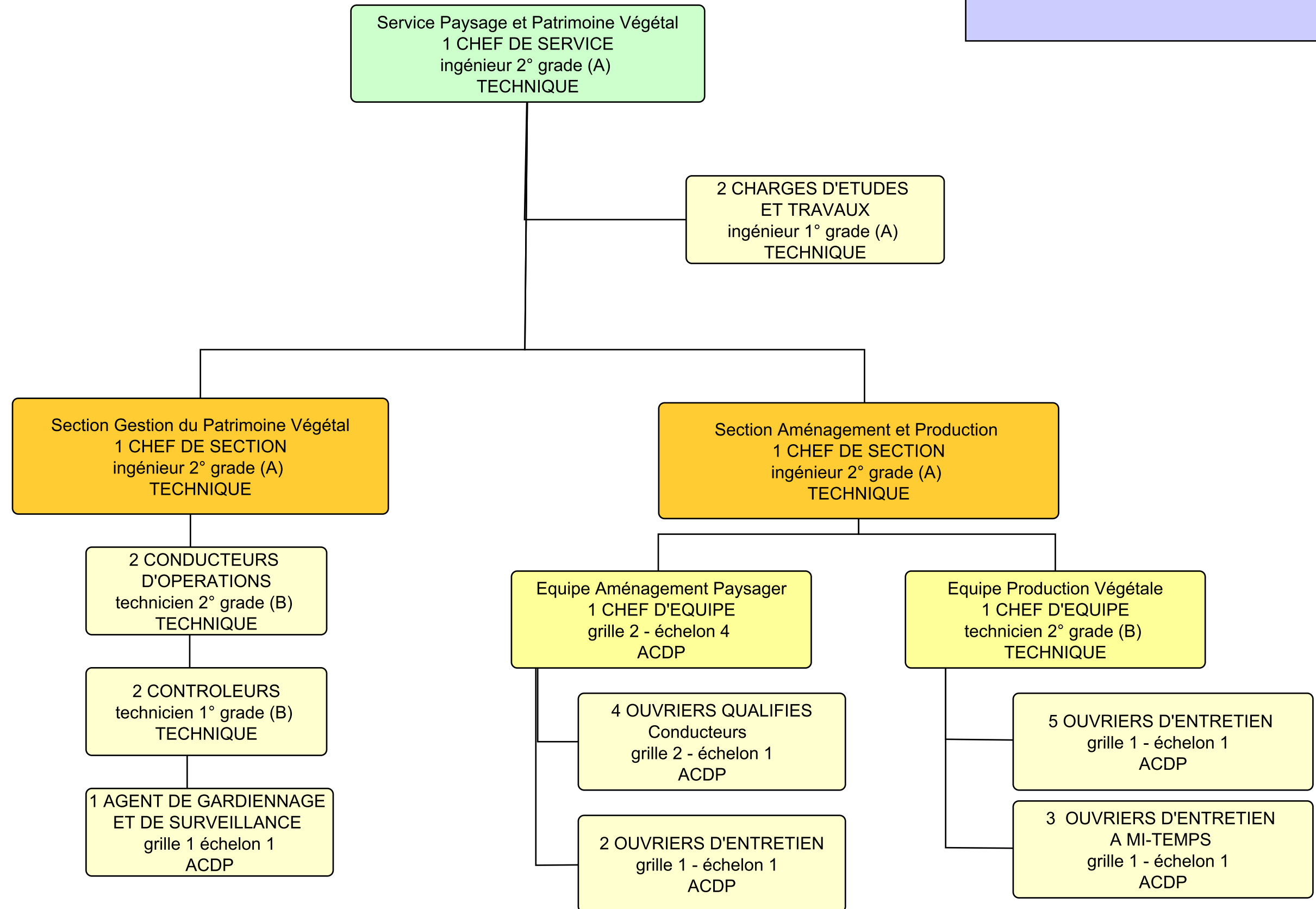
Ingénieur 2° grade (A).....	4
Ingénieur 1° grade (A).....	4
Technicien 2° grade (B).....	12
Technicien 1° grade (B).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Total.....	22





SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL

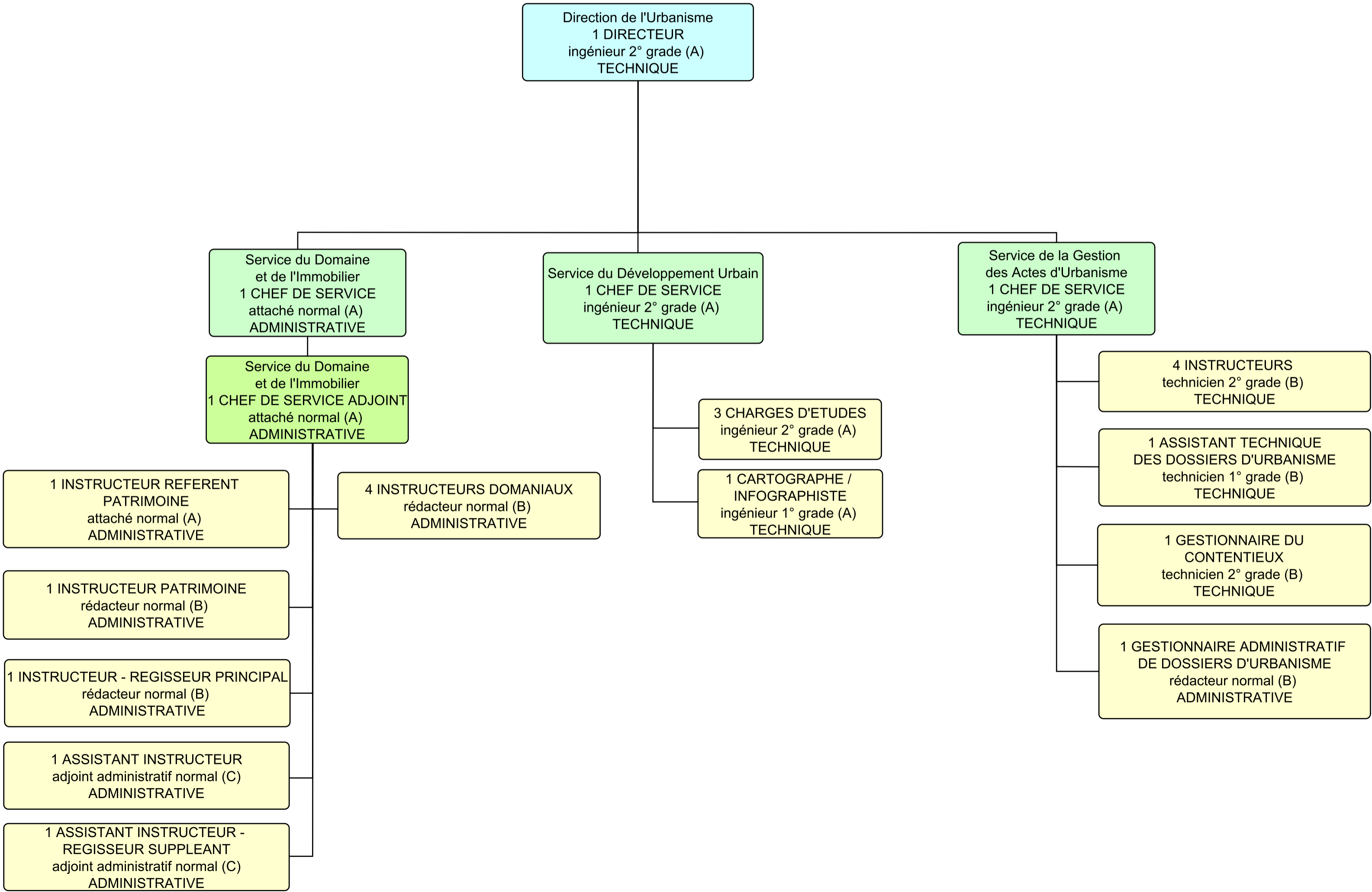
Ingénieur 2° grade (A)	3
Ingénieur 1° grade (A)	2
Technicien 2° grade (B)	3
Technicien 1° grade (B)	2
Grille 2-échelon 4	1
Grille 2-échelon 1	4
Grille 1-échelon 1	9.5
dont 3 mi temps	
Total	24.5
dont 3 mi temps	





Attaché normal (A).....	3
Ingénieur 2° grade (A).....	6
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	7
Technicien 2° grade (B).....	5
Technicien 1° grade (B).....	1
Adjoint administratif normal (C)..	2
Total.....	25

DIRECTION DE L'URBANISME





Ville de
NOUMÉA

Ingénieur 2° grade (A).....	5
Ingénieur 1° grade (A).....	3
Technicien 2° grade (B).....	14
Rédacteur normal (B).....	1
Adjoint administratif normal (C)....	0.5
Grille 1 - échelon 1.....	3
Total.....	26.5

ANNEXE 9

SERVICE CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES BATIMENTS

